

## Numéro d'inscription au fichier de la TVQ

### Facturation obligatoire dans le secteur du transport rémunéré de personnes

Ce document s'adresse à vous si vous exploitez une entreprise de taxi<sup>1</sup> et que vous êtes tenu, dans le cadre des mesures sur la facturation obligatoire dans le secteur du transport rémunéré de personnes, d'afficher votre numéro d'inscription au fichier de la TVQ dans tout véhicule que vous utilisez pour faire du transport de passagers dans le cadre de l'exploitation de votre entreprise.

Il ne s'adresse pas aux exploitants d'entreprises de taxi qui offrent uniquement un service de transport de passagers organisé ou coordonné par l'intermédiaire d'une plateforme ou d'un système électronique qui permet à la personne qui demande une course de lire le numéro d'inscription de l'exploitant dès que les conditions relatives à la course ont été convenues par écrit.

Vous pouvez utiliser ce document afin de vous assurer de respecter les exigences liées au numéro d'inscription<sup>2</sup>. Pour ce faire, vous devez inscrire votre numéro d'inscription dans l'encadré ci-dessous et l'imprimer sur une feuille blanche. Ensuite, vous devez **découper l'encadré** et l'afficher dans tout véhicule que vous utilisez dans le cadre de l'exploitation de votre entreprise de taxi. Le numéro d'inscription doit être affiché de façon à ce qu'il puisse être lu par un passager assis sur le siège arrière.

1. On entend par *entreprise de taxis* une entreprise qui offre un service de transport de passagers
  - soit par taxi ou tout autre véhicule semblable, à des prix réglementés par la Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile;
  - soit par véhicule automobile, moyennant un prix, sur le territoire d'une municipalité et dans les environs de celui-ci, si le transport est organisé ou coordonné par l'intermédiaire d'une plateforme ou d'un système électronique.
2. Ces exigences visent la police, la couleur, la taille, la hauteur et la largeur des caractères ainsi que la manière de centrer l'information sur le document.